## SIGSEGV

\_

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION EN DATE DU 23 AOÛT 2017

Le 23 août 2017, à 18 heures, le bureau directeur de l'association sigsegy s'est réuni à Grenoble sous la présidence de Monsieur Charles-Henri Bruyand.

sous la presidence de Monsieur Charles-Heirr Bruyand.	
Étaient présentes les personnes suivantes :	

—	Μ	Charl	les-l	Henr	i Br	uyan	d;
	Μ	Rémi	Ga	cogn	e:		

— M Clément Larrivé;

— M Guillaume de Lafond.

Le quorum étant atteint, le bureau directeur peut valablement délibérer.

Il donne pouvoir à M. Gacogne et M. de Lafond, respectivement trésorier et vice-président :

- pour ouvrir un compte bancaire dans la banque qu'ils estimeront la plus intéressante pour l'association;
- pour faire toutes les opérations concernant le fonctionnement du compte, notamment de signer tous ordres, reçus, chèques, virements, et faire tous versements et tous retraits, de retirer ou de verser toutes pièces comptables, de donner toutes quittances et décharges, et, de façon générale, effectuer toutes opérations pour le compte de la collectivité sus-dénommée.

M. Gacogne et M. de Lafond pourront agir séparément, mais pour la bonne marche de l'association, toutes ces opérations seront assurées par M. Gacogne, en sa qualité de trésorier. M. de Lafond n'utilisera son pouvoir de signature de documents bancaires qu'en cas d'absence prolongée du trésorier qui pourrait nuire au fonctionnement de l'association.

Le présent pouvoir est valable jusqu'à révocation expresse de notre part. Il sera obligatoirement renouvelé de notre chef, au cas où un changement interviendrait au sein de la collectivité.

Fait à Grenoble, le 23 août 2017

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Un administrateur